



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64  
Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Céline RENAUD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels**

**Direction générale des services et Cabinet** – Direction de la Communication - créations et suppression de postes suite à réorganisation

Depuis quelques années il apparaît nécessaire que la direction de la Communication mutualisée de la ville et de la métropole de Dijon se réorganise afin d'améliorer le pilotage de son activité.

En conséquence, la direction fait évoluer son organisation afin d'apporter une meilleure répartition des ressources et complémentarité des missions, avec :

- La suppression du pôle « Évènements » en contrepartie de la création d'un pôle « Pilotage de projets » regroupant l'ensemble des chefs.fes de projets de la direction pour une meilleure coopération,
- L'évolution du pôle « Édition » en pôle « Édition et information » recentré sur les magazines produits en interne,
- La création d'un pôle « Stratégie digitale », distinct du pôle « Édition » afin de permettre le traitement spécifique des enjeux numériques.

En conséquence de cette réorganisation, il est proposé :

- La suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux « chargé.e de projets évènements » en contrepartie de la création d'un poste de « Chef.fe de projets » relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- La pérennisation de la compétence de « Community manager » par la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

**Direction Générale Déléguée Ressources et services aux communes** - Direction des ressources humaines – Conseiller.ère en développement professionnel

Le poste de Conseiller.ère en développement professionnel au sein de la direction des Ressources humaines est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

**Direction Générale Déléguée Cohésion sociale** - Direction Proximité-citoyenneté - création et suppression d'un poste suite à l'évolution de sa cotation

Le service Site funéraire métropolitain de la direction Proximité-citoyenneté est composé de cinq postes, dont un poste de Gardien.ne de cimetière-référent technique revalorisé d'adjoint technique à agent de maîtrise lors de la dernière commission de révision de cotation des postes.

Ainsi, afin de pleinement tirer les conséquences de la décision de la Commission, il est proposé de supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux en contrepartie de la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

## **Direction Générale Déléguée Espace public et cadre de vie**

### **1. Direction des Bâtiments et énergie**

#### **a. Transformation d'un poste au service entretien maintenance**

La cellule « Travaux externalisés » du service entretien maintenance comprend aujourd'hui deux postes de technicien.ne maintenance relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et un poste de gestionnaire maintenance relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le départ en retraite au 1er août 2024 de l'agent gestionnaire maintenance offre au service la possibilité de revoir l'organisation de la cellule. En effet, la charge de travail plus importante de la cellule ne permet pas aujourd'hui aux deux techniciens.nes maintenance d'assurer de manière autonome le pilotage des prestataires rédigeant les marchés, représentant un quart des marchés relancés chaque année, et la réception des travaux. De plus, cette charge de travail supplémentaire n'est pas reportable sur le gestionnaire maintenance, les missions associées relevant du cadre d'emplois des techniciens.

Ainsi, il est proposé de supprimer le poste de gestionnaire maintenance de catégorie C en contrepartie de la création au 1er avril 2024 d'un poste de technicien.ne maintenance de catégorie B identique aux deux postes existants. La suppression du poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ne sera effective qu'au départ en retraite de l'agent au 1er août 2024.

#### **b. Création d'un poste de chargé.e d'opérations travaux génie climatique**

Le service énergie de la direction Bâtiments et énergie assure comme mission principale la construction et l'exécution de la stratégie énergétique liée au patrimoine bâti de la ville de Dijon et de Dijon métropole et au réseau de chaleur métropolitain. Elle se décline en plusieurs axes : l'achat d'énergie, la gestion administrative et financière des fluides, le suivi des marchés globaux de performance, la réalisation des travaux d'économie d'énergie, la vente des certificats d'économie d'énergie et le pilotage du réseau de chauffage urbain de la métropole exploité par deux délégations de service public.

La mise en œuvre du futur marché global de performance énergétique de la collectivité entraîne une augmentation des budgets d'investissement de l'ordre 2 M€ par an en faveur des économies d'énergie. Le budget d'investissement du marché existant était de 2 M€ sur la durée du contrat. L'accompagnement du nombre croissant de projets rend nécessaire le renforcement des compétences du service et nécessite la création d'un poste dédié dans le suivi des opérations de génie climatique du patrimoine et du contrat de performance.

Sous l'autorité directe du responsable de la cellule maîtrise de l'énergie, le chargé d'opérations travaux génie climatique assurera les missions suivantes :

- Élaborer et conduire des projets de rénovation technique et énergétique des installations de génie climatique du patrimoine, suivre les travaux du marché global de performance énergétique,
- Réaliser des audits thermiques et techniques du patrimoine et suivre les objectifs de consommations tous fluides (management de l'énergie), notamment par l'instrumentation in situ,
- Participer à la veille technique et réglementaire du service énergie,
- Participer au suivi énergétique du patrimoine des collectivités.

Ce poste de catégorie B est ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et comme prévu par la délibération du conseil métropolitain en date du 29 septembre 2022 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur les emplois du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à la direction des Bâtiments et énergie, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

## 2. Direction Valorisation des déchets - Responsable d'exploitation

Le poste de Responsable d'exploitation au sein de la direction Valorisation des déchets est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

## **Direction Générale Déléguée Urbanisme** - Direction Territoires et projets - Architecte Urbaniste

Le poste d'architecte urbaniste au sein de la direction Territoires et projets est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux ;
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son poste et cadre d'emplois (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer et/ou supprimer** les postes suivants à compter du 1er avril 2024 :
  - A la direction de la Communication, création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste de rédacteur, et suppression d'un poste de rédacteur.
  - A la direction Proximité citoyenneté, création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique.
  - A la direction des Bâtiments et énergie, création de deux postes de technicien.
- **de supprimer** à la direction des Bâtiments et énergie un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1er août 2024.
- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er avril 2024 et que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur les postes suivants :
  - Conseiller.ère en développement professionnel à la direction des Ressources humaines,
  - Architecte Urbaniste à la direction Territoires et projets,
  - Responsable exploitation à la direction Valorisation des déchets.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	